

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les représentantes et représentants des bailleurs et des locataires à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de bail à loyer et de bail à ferme pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2026

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 1 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu les articles 33 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des associations et des groupements professionnels intéressés ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des bailleurs et des locataires à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de bail à loyer et de bail à ferme, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2026 :

Représentantes et représentants des bailleurs :

Agustoni Frédéric, Colombier
Amez-Droz Laurent, Marin-Epagnier
Boillat Jean-Philippe, Les Brenets
Bolliger Fabrice, Cortaillod
Bonjour-Bâtschmann Virginie, Lignièrès
Burelli Davina, Le Pâquier
Choffat Stefan, La Chaux-de-Fonds
Cuendet Christine, St-Sulpice
Engel Sven, Saint-Blaise
Fabbri Bernard, Saint-Blaise
Frunz Patrick, Bevaix
Gindrat Olivier, Neuchâtel
Ischer Jean-Michel, Hauterive
Jacot Claude
Jendly-Richoz Carine, Corcelles
Jouval Didier, Corcelles
Léger Pierre-Alain, Saint-Blaise
Machado Marina, Fleurier
Magistrini Loris, La Chaux-de-Fonds

Métroz Cédric, La Chaux-de-Fonds
Meyer Jacques, Marin-Epagnier
Moesch Pascal, La Chaux-de-Fonds
Renaud Aleksandr, Areuse
Ribaux Christophe, Neuchâtel
Robert Sébastien, Saint-Aubin
Rüedi Alex, Colombier
Sunier Yann, Neuchâtel
Walter Christiane, Colombier
Wehrli Bastien, Le Locle
Zilla José, Cormondrèche

Représentantes et représentants des locataires :

Amey Laura, Neuchâtel
Bachamann Zoé, Neuchâtel
Béguin Raymond, La Sagne
Bigler Olivier, Neuchâtel
Boil Christelle, Peseux
Colette Marlène, Neuchâtel
De Oliveira Didier, La Chaux-de-Fonds
De Weck-Immelé Céline, Neuchâtel
Fassbind Sylvie, Marin-Epagnier
Gogniat Elise, Le Locle
Grettillat Jonathan, Neuchâtel
Herrmann Laure-Anne, La Chaux-de-Fonds
Hurni Baptiste, Neuchâtel
Jacopin-Grimonprez Anne-Marie, Neuchâtel
Jeanprêtre Pittet Marie-Claire, Neuchâtel
Jobin Patrick, La Chaux-de-Fonds
Lembwadio Kanyama Brigitte, Chez-le-Bart
Locatelli Silvia, La Chaux-de-Fonds
Matile Frédéric, La Sagne
Moniot Olivier, Villeret
Müller Marna, Corcelles
Nys Valérie, Neuchâtel
Planas Aurélie, Neuchâtel
Reber Bastien, La Chaux-de-Fonds
Soizic Wavre, Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la feuille officielle

Neuchâtel, le 16 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND